



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 septembre 2019 à 10 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-657

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE L'ATMOSPHERE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Atmosphère, dossier RS-19-186, comme illustré au plan numéro CRO-19-352 du 17 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Atmosphère	Ouest	De la rue de Bruxelles, sur une distance de 101 m vers le sud	En tout temps
Rond-point de l'Atmosphère	Nord	De la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
De l'Atmosphère	Est	De la rue de Bruxelles, sur une distance de 25 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-352 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-658

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISES G.N.P. INC. - PROJET DE TRAVAUX DE DRAINAGE - PONCEAUX, FOSSÉS, BERME, RUES DU VIRGILIER, PAQUIN ET POIRIER, PHASE II - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-579 du 4 juillet 2018, adjugeait un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc. pour les travaux de drainage des rues du Virgilier, Paquin et Poirier, phase II, pour un montant approximatif de 2 294 606 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 199 979,67 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 162581;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Entreprises G.N.P. inc. a déposé une demande de coûts supplémentaires pour un montant positif de 43 789,81 \$ incluant les taxes, et un crédit au montant de 5 191,94 \$ incluant les taxes, représentant les ordres de changements numéros 01 à 04 qui ont été préparés par la firme Quadrivium conseil;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 200 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 162581 d'un montant de 199 979,67 \$ incluant les taxes;
- approuve la demande de coûts supplémentaires, sans impact budgétaire, pour un montant positif de 43 789,81 \$ incluant les taxes, et un crédit au montant de 5 191,94 \$ incluant les taxes, représentant les ordres de changements numéros 01 à 04, ce qui porte le cumulatif net du présent ajustement au coût de soumission à 238 577,54 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 533 183,54 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-006-92081	39 985,93 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3070 - Drainage pluvial – Rue du Virgilier
04-13493	1 904,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 899,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-659

REJET DES SOUMISSIONS - 2019 SP 006 - AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - PARCS GÉNÉREUX, DE BLAINVILLE, DE L'OISEAU-BLEU ET DES SŒURS-MARISTES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT ET DE BELLEVUE – ISABELLE N. MIRON, GILLES CARPENTIER, DANIEL CHAMPAGNE ET PIERRE LANTHIER

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 avril 2019, un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement des parcs Généreux, de Blainville, de l'Oiseau-Bleu et des Sœurs-Maristes;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que les offres conformes excèdent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 006 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-660

SOUMISSION 2019 SP 265 - 205, RUE MONTCALM ET 2, RUE DE LORIMIER - DÉCONTAMINATION ET DÉGARNISSAGE DES SURFACES – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 176026 Canada inc., Amor Construction, 14, chemin Richard, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour les travaux de décontamination et de dégarnissage des surfaces des bâtiments situés au 205, rue Montcalm et au 2, rue de Lorimier, pour un montant total de 366 641,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 août 2019, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-021-92082	145 815,04 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – 17-2041 – Restauration - 205, rue Montcalm
06-30775-022-92083	188 977,50 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 18-2025 - Restauration – 2, rue de Lorimier
04-13493	15 944,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 904,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-661

SOUSSION 2019 SP 263 - FOURNITURE DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises RD Allard inc. 180, route 122, Saint-Germain-de-Grantham, Québec, J0C 1K0, pour la fourniture de conteneurs neufs de chargement avant en métal (alternative B) pour la collecte des matières recyclables pour un montant approximatif de 226 788,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30624-001-92080	207 087,84 \$	Achat de bacs roulants - Environnement
04-13493	9 862,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 837,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-662

RÉSILIATION DE CONTRAT - SOUSSION 2017 SP 275 - SERVICE DE PEINTURE DES ÉCHELLES AÉRIENNES D'INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-81 du 21 février 2018, octroyait un contrat à la firme Revêtement Industriel Prizma inc. pour les services de peinture des échelles aériennes d'incendie, pour un montant total approximatif de 309 314,94 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problématiques sont survenues dans la coordination des travaux entre la Ville de Gatineau, l'adjudicataire et son sous-traitant engendrant ainsi des retards importants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et Revêtement Industriel Prizma inc. conviennent de mettre fin au mandat à l'amiable, sans aucune admission ni reconnaissance de responsabilité, de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil municipal et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat de la firme Revêtement Industriel Prizma inc., pour le service de peinture des échelles aériennes d'incendie.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2019-663

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT AFIN DE PERMETTRE LA TENUE DE LA NUIT DES SANS-ABRI, LE 18 OCTOBRE 2019, AU PARC SAINTE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 18 octobre 2019 dans plus de 30 villes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement La nuit des sans-abri qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette, le 18 octobre 2019, entre 17 h et 2 h, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2019-664

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 33 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 33 ainsi que la liste des embauches numéro 32 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	8 147,90 \$	26 au 30 août 2019
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	307 629,97 \$	26 au 30 août 2019
Liste des réquisitions numéro 33	Pièces de comptes à payer	8 653,74 \$	26 au 30 août 2019
Liste des embauches numéro 32	Embauche du personnel temporaire	281 244,75 \$	18 au 24 août 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-665

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-32 POUR UN MONTANT TOTAL DE 262 236,83 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 AOÛT 2019**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-32 d'un montant de 262 236,83 \$ pour la période du 22 au 28 août 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-666

ORGANISATION D'UNE « JOURNÉE DE GATINEAU » DANS LE CADRE DU PROJET « POURQUOI GATINEAU »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est la quatrième ville en importance au Québec et que cette tournée lui permettra de tisser des liens privilégiés avec les différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT l'énoncé de mission de développement économique défini par le conseil à savoir :

- Dans une perspective d'économie durable et équitable, et en concertation avec les partenaires économiques et politiques de la Ville de Gatineau et de la région, agir comme chef de file :
 - en faisant la promotion des atouts de la ville;
 - en mettant en place des conditions favorables au développement économique;
 - en prenant des initiatives et en offrant des mesures de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du Plan stratégique de développement économique 2017-2020 adopté par le conseil municipal le 16 mai 2017, et plus précisément avec l'orientation stratégique 3 qui est de poursuivre les efforts d'amélioration de la culture d'accueil des entreprises au sein de la Ville de Gatineau pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE des élus municipaux membres du conseil d'administration d'ID Gatineau et de la Commission de développement économique de la Ville de Gatineau feront partie de cette délégation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- appuie le projet de « Journée de Gatineau » à Montréal et à Québec;
- autorise la participation de monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Jean-François LeBlanc et Martin Lajeunesse et mesdames les conseillers Maude Marquis-Bissonnette et Louise Boudrias.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues pour cette délégation, à même la réserve du développement économique sur présentation des pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 30 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62225-312-92084	27 394,00 \$	Secrétariat au développement économique - Frais de représentation
04-13493	1 304,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 301,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	27 394 \$		Surplus affecté - Autres services professionnels et administratifs
02-62225-312		27 394 \$	Secrétariat au développement économique - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2019.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif